

Dechoir des droit parentaux

Par **mika66**, le **22/02/2014** à **07:15**

bonjour avant tout dsl pouver les fautes
j aimerais savoir si il y a une solution pour ce faire dechoir des droit parentaux meme si je ne suis pas dans les classe cité
cela fait 13 ans que je n et pas vu mon premier fils et la avec ma nouvel ex femme j ai l impresion de revivre la meme chose 4 mois que je vois mes enfants par facebook mes aucun contact avec eux
l histoire du tribunal comme quoi les pere aurai un peu plus de droit maintenant je n y crois pas trop mes bon
donc ma question et la suivante apres mure reflexion je voudrais savoir si le pere peu faire une demande au pres du tribunal pour ce faire retiré le droit parental meme si il ne figure pas dans les cas cité un peu plus au merci d avance pour la reponse
dans l attente d une reponse je vous prie de croire a l expresion de mes salutation distingué

Par **youris**, le **22/02/2014** à **14:04**

bjr,
seul un juge peut vous retirer l'autorité parental mais vos enfants resteront quand même vos enfants; l'autorité parentale n'est retirée par le juge que pour des faits graves;
donc selon votre message vous restez le père de vos enfants avec vos droits et vos obligations;
cdt

Par **mika66**, le **22/02/2014** à **18:13**

donc la mere a tout les droit et le pere doit fermer ca bouche et assumé les choix de la mere
cool vive la justice francaise
je vous remercie pour la reponse